

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 29 avril à 18 h 30, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 24 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Yann PALAIS, Maire.

Présents : Yann PALAIS, Bernard COLOMBAT, Claude BENEY, Isabelle LHOMME, Corinne LANGLOIS, Marc FONTIMPE, Corinne THUILLIER, Benjamin BOUTARIC, Noémie CUISSINAT, Floriane DRU, Alain MEUNIER, Lisa VILLENEUVE, William COSTE, Jessica BERTHIER, Françoise GARRANT, Morgan NESME, Emeric MARCHÉ

Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Maurice PACAUD donne pouvoir à Benjamin BOUTARIC
Anne de LACOSTE de LAVAL donne pouvoir à Isabelle LHOMME

Excusé(e)s : Maurice PACAUD, Anne DE LACOSTE DE LAVAL

Absent(e)s :

Monsieur le Maire, après l'appel, constate que le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance :

Il demande à l'assemblée de nommer un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Corinne LANGLOIS est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

01. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2026 est soumis au vote pour son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le procès-verbal, sans observation exprimée.

Vote : Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention :

02. Installation et nomination des membres du C.C.A.S

Installation du C.C.A.S. :

Monsieur le Maire explique la nécessité de procéder à l'installation du Conseil d'Administration du CCAS.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'installation du C.C.A.S, et de fixer le nombre de membres profitable au bon fonctionnement du Conseil d'Administration choisis parmi les élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Accepte d'installer le Conseil d'Administration du CCAS à compter du 29 avril 2026

-Il fixe la composition du Conseil d'Administration conformément aux dispositions légales, à savoir :

*Le Maire, Président de droit ;

*Quatre membres élus par le Conseil Municipal en son sein ;

-Quatre membres nommés par Monsieur le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

-Autorise le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la délibération s'y référant.

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Le Maire étant président de droit, il désigne quatre membres du conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration.

La liste est constituée comme suit :

- Isabelle LHOMME (Vice-présidente)
- Corinne LANGLOIS
- Corinne THUILLIER
- Anne DE LA COSTE DE LAVAL

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les noms des membres proposés par Monsieur le Maire.

03. Prise en charge des frais de repas de l'intervenante de la médiathèque

Monsieur le Maire explique qu'une personne est intervenue la journée du 18 avril dernier à la Médiathèque d'Ambierle. Cette personne a pris le repas de midi à l'Auberge « Le Lancelot » Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation de prendre en charge le repas de l'intervenante, qui s'élève à 27.32 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que la mairie prenne en charge ce repas, et autorise Monsieur le Maire à payer 27.32 € à l'Auberge « le Lancelot ».

04. Vote du Budget 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les prévisions budgétaires 2026. Le budget 2026 se présente ainsi :

Fonctionnement :

Total Dépenses :	2 033 292.23 €
Total recettes fonctionnement :	2 033 292.23 €
Dont excédent de fonctionnement reporté (article 002)	677 539.23 €

Investissement :

Total Dépenses :	2 742 575.01 €
Dont excédent d'investissement reporté (article 001) :	457 766.78 €
Recettes :	2 742 575.01 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur sa proposition du budget primitif pour l'exercice 2026.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de voter le budget tel que présenté.

La séance est levée à : 19H00

